



L'ARJEL recrute



**AUDITRICE/AUDITEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION
DES OPERATEURS DE JEUX D'ARGENT**

--

Direction des Contrôles et des Systèmes d'Information

--

Poste à pourvoir immédiatement



L'ARJEL ET LA FUTURE AUTORITE DE REGULATION DES JEUX D'ARGENT

Les principaux objectifs de l'Etat en matière de jeux d'argent

Parce que les jeux d'argent ne sont pas des services ordinaires, l'Etat français a strictement encadré les exceptions au principe de prohibition fixé dès le XIX^{ème} siècle. Actuellement sont autorisés :

- les jeux de cercle dans les casinos terrestres et les clubs de jeux ;
- les paris hippiques en points de vente sous droits exclusifs du PMU ;
- les paris sportifs en points de vente, les loteries en points de vente et en ligne, sous droits exclusifs de la Française des Jeux ;
- les paris hippiques, les paris sportifs et le poker en ligne.

La surveillance et la régulation de ces différents segments de marché est assurée par des acteurs différents, tout en répondant à trois objectifs communs :

- prévenir le jeu excessif ou pathologique et protéger les mineurs ;
- assurer l'intégrité, la fiabilité, et la transparence des opérations de jeu ;
- prévenir les activités frauduleuses ou criminelles, ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'ARJEL, autorité administrative indépendante assure pour sa part depuis 2010 la régulation du dernier segment.

Une évolution de la régulation des jeux d'argent

A l'occasion du projet de loi dit « PACTE » et par voie d'ordonnances, le Gouvernement a proposé la privatisation de la Française des Jeux (FdJ) et par la même occasion une évolution de la régulation du secteur des jeux d'argent.

Celle-ci passera notamment par la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante de régulation et de surveillance des jeux d'argent dotée d'une compétence générale, étendue à partir de l'ARJEL.

AUDITRICE/AUDITEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION

DES OPERATEURS DE JEUX D'ARGENT

--

Direction des Contrôles et des Systèmes d'Information

--

Poste à pourvoir immédiatement

LA DIRECTION DES CONTROLES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Les opérateurs de jeux d'argent en ligne agréés par l'ARJEL sont soumis à des obligations qui résultent des trois objectifs principaux de la politique de l'Etat, lesquels ont été déclinés, soit dans la loi elle-même, soit dans des textes de niveau réglementaire. En particulier, au titre de l'intégrité et de la fiabilité des données de jeu, leurs logiciels de jeux sont soumis à homologation préalable et la sécurité de leurs systèmes d'information est régulièrement examinée par des certificateurs agréés par l'ARJEL ou peuvent faire l'objet d'audits réalisés directement par l'Autorité.

Au sein de l'ARJEL, la Direction des contrôles et des systèmes d'information (DCSI) est chargée de l'essentiel des contrôles des opérateurs agréés, gère les systèmes d'information nécessaires à ces contrôles, ainsi qu'au fonctionnement interne de l'Autorité. Elle traite également les demandes d'information émises par les services de police ou l'administration fiscale. Elle est aussi responsable du dispositif par lequel les opérateurs de jeux en ligne consultent périodiquement le fichier des interdits de jeux établi par le ministère de l'Intérieur.

La DCSI comprend au total environ 20 personnes qui se répartissent entre analystes chargés de la surveillance des opérateurs à partir des données de jeux que la réglementation les oblige à mettre à disposition de l'Autorité, enquêteurs utilisant d'autres sources, et administrateurs et gestionnaires des différents systèmes d'information.

Son organisation actuelle est amenée à évoluer du fait de l'extension du périmètre de contrôle aux opérateurs disposant de droits exclusifs et dont les obligations seront très proches de celles imposées aux opérateurs de jeux en ligne. Il est notamment prévu de constituer au sein de la DCSI une équipe « Vérification des exigences techniques et de sécurité » qui serait notamment chargée de l'homologation des logiciels de jeux, de l'exploitation des certifications et de l'audit des opérateurs, pour le volet technique de ces fonctions.

La DCSI est dirigée par une directrice, à compétences juridiques et procédurales, et un directeur adjoint, à compétences plus techniques.

Les contrôles réalisés par l'ARJEL donnent lieu à un plan annuel de contrôle et les traitements correspondants doivent respecter les obligations du RGPD.

DESCRIPTION DU POSTE

Au sein de l'équipe « Vérification des exigences techniques et de sécurité » de la Direction des Contrôles et des Systèmes d'Information, la/le titulaire du poste se verra confier les missions suivantes :

I. Mise au point du référentiel technique utilisé pour le contrôle des opérateurs régulés par l'Autorité de surveillance et de contrôle des jeux d'argent :

- Actualisation du Dossier des exigences techniques applicable aux opérateurs en ligne et de son annexe ; cette actualisation prendra en compte les évolutions technologiques intervenues depuis la publication de la dernière version des documents, les besoins des analystes de la DCSI, les remarques des opérateurs et les recommandations ou obligations énoncées par l'ANSSI ;
- Elaboration d'une déclinaison adaptée au cas des opérations en points de vente du PMU et de la FdJ, sur la base d'une analyse préalable de la cartographie de leurs systèmes d'information.

II. Vérification de la conformité des opérateurs au référentiel technique :

- Analyse des rapports de certification auxquels sont astreints les opérateurs ;
- Conduite d'audits sur pièces ou sur place ;
- Suivi des plans d'action des opérateurs.

Ces analyses ou audits seront concentrés sur les systèmes d'information concernant les activités en points de vente du PMU et de la FdJ.

III. Contribution aux autres travaux de l'équipe:

- Instruction du volet technique des logiciels de jeux ;
- Appréciation de la qualité des travaux des certificateurs ;
- Echanges avec les opérateurs et élaboration de procès-verbaux.

PROFIL DU CANDIDAT

La/Le titulaire du poste doit être issu(e) d'une formation de niveau BAC+4/5 minimum et disposer idéalement d'une expérience de 3 ans sur une ou plusieurs missions en lien avec la sécurité des systèmes d'information.

I. Compétences requises :

- Excellente connaissance de la sécurité des SI ;
- Anglais technique de bon niveau ;
- Qualités rédactionnelles ;
- Sens de l'organisation.

Une expérience en tant qu'auditeur des systèmes d'information serait un plus.

II. Aptitudes et qualités du candidat :

- Esprit méthodique
- Pondération et objectivité
- Motivation pour développer et entretenir des compétences dans des domaines nouveaux (secteur des jeux et paris en ligne) ;
- Capacité à communiquer et à partager la connaissance ;
- Aptitude à s'intégrer dans une équipe à profils variés.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Un contrat de droit public à durée déterminée de 3 ans est proposé au candidat. Ce contrat, libellé au nom de l'ARJEL, a vocation à être intégralement transféré à la future Autorité, sans modification des éléments autres que le nom de l'employeur.

Le poste peut également être pourvu par un agent titulaire des trois fonctions publiques dans le cadre d'une PNA, par détachement sur contrat (CDD) ou mise à disposition.

Recrutement effectué dans la limite de la réglementation relative aux missions de souveraineté.

Des possibilités ultérieures d'emploi à l'ARJEL sont envisageables à l'issue du contrat.

Rémunération selon profil et expérience sur la base de l'Instruction des ministères économiques et financiers du 19 décembre 2017 relative au recrutement et à l'emploi d'agents contractuels dans les ministères économiques et financiers.

Fournir CV et lettre de motivation adressés à l'adresse suivante : recrutement [at] arjel.fr (en faisant figurer la référence suivante : ARJEL/DG/DGRH/DCSI/auditeur_SI)

Autorité de régulation des jeux en ligne
99-101 rue Leblanc – 75015 PARIS
www.arjel.fr